

RAPPORT DU MAIRE

Je vous présente ce soir, au nom du Conseil, le rapport 2011 sur la situation financière de la Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes. Par la même occasion, je vous ferai part de nos orientations pour l'année 2012.

1. États financiers 2010

L'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2010, a révélé un déficit d'opérations de 139 603\$. Nous devons nous souvenir que nous avons dû faire face à une sécheresse mémorable qui nous a obligé à acheter pour près de 50 000\$ d'eau. De plus, nous avons investi une somme non-récurrente dans la Résidence Ste-Anne pour terminer le montage financier et permettre la construction de cet important bâtiment de service. Tous et toutes doivent être fiers du fait que tous nos aînés ont accès à des services de qualité et à la portée de tous les budgets.

2. Rapport du vérificateur

Les états financiers de notre municipalité ont été vérifiés par M. Pierre Racine comptable agréé suivant les principes généralement reconnus en comptabilité municipale du Québec.

3. Plan triennal d'immobilisation

Le plan triennal d'immobilisation adopté en 2010 a encore progressé cette année. Ainsi, nous avons acheté tout l'équipement nécessaire au déneigement ce qui nous permettra de faire des économies pour le service de voirie. De plus, le projet de mise aux normes d'eau potable est entre les mains du Ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Organisation du territoire (MAMROT) et nous attendons leur décision.

Le développement domiciliaire progresse bien à Sainte-Anne-de-Beaupré et nous devons veiller à ce que cela se fasse de façon harmonieuse en respectant autant la vocation agricole que commerciale de notre municipalité.

4. Indications préliminaires quant aux résultats financiers de l'année en cours

Pour l'année 2011, notre Conseil a adopté un budget de 4 543 845 \$. Selon les dernières vérifications, nous prévoyons dégager un léger surplus malgré le fait que le MAMROT n'a pas encore réglé le différent concernant l'achalandage touristique et les coûts inhérents aux services distribués.

Une gestion serrée des dépenses et la collaboration de tous les employés nous permet d'en arriver à de tels résultats. Cependant, la situation financière est fragile et nous sommes vulnérables à tout imprévu.

5. Opérations générales concernant le prochain budget

Pour l'année 2012 nous présenterons un budget responsable qui tiendra compte de notre situation particulière. Nous poserons les gestes nécessaires afin que la hausse des taxes soit en-deçà du coût de la vie.

6. Orientations générales concernant le programme triennal d'immobilisation 2011-2012-2013

Au cours des prochaines années nous projetons réaliser la mise aux normes de l'eau potable. De plus, nous ferons les démarches auprès des différents ministères pour obtenir leur collaboration financière afin de réaménager le quai et le centre-ville.

7. Traitement des élus municipaux

Pour l'année 2011, voici le tableau de la rémunération et les allocations de dépenses payées aux membres du Conseil municipal, d'un organisme mandataire de celui-ci ou d'un organisme supra-municipal.

Nom	Fonction	Rémunération	Allocation de dépenses	TOTAL	MRC	Allocation de dépenses
Jean-Luc Fortin	Maire	20 000,00 \$	10 000,00 \$	30 000,00 \$	7 575,63 \$	3 787,41 \$
Rémi Drouin	Conseiller #1	6 666,66 \$	3 333,33 \$	10 000,00 \$		
Caroline Nicole	Conseillère #2	6 666,66 \$	3 333,33 \$	10 000,00 \$		
Michel Lebel	Conseiller #3	6 666,66 \$	3 333,33 \$	10 000,00 \$		
Nathalie Morin	Conseillère #4	6 666,66 \$	3 333,33 \$	10 000,00 \$		
Manon Trépanier	Conseillère #5	6 666,66 \$	3 333,33 \$	10 000,00 \$		
Martin Dionne	Conseiller #6	6 666,66 \$	3 333,33 \$	10 000,00 \$		

8. Liste de tous les contrats adjudgés de plus de 25 000 \$

Tel que le stipule la Loi des Cités et Villes du Québec, il me fait plaisir de vous déposer la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclu pendant l'année ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. Ces listes sont déposées au service administratif pour fin de consultation tel que requis par la loi.

9. Budget 2012

Les prévisions budgétaires de l'année 2012 seront déposées lors d'une assemblée publique spéciale qui sera tenue le 12 décembre prochain. Je vous invite à y assister en grand nombre. Nous vous brosserons alors un tableau complet et détaillé sur l'évolution des revenus de la Ville ainsi que sur ses responsabilités.

En terminant, je tiens au nom du Conseil, à remercier tous les employés municipaux et tous les bénévoles qui s'engagent à chaque jour pour faire de notre ville, Sainte-Anne-de-Beaupré, un milieu qui sait s'adapter au changement tout en respectant son passé.

Jean-Luc Fortin, maire
Sainte-Anne-de-Beaupré